

Communiqué de presse  
23 mars 2017

## Des tarifs identiques pour les abonnés Lagoon

### A retenir

- Lagoon absorbera les coûts supplémentaires liés à la TGC
- Les prix grand public et pro resteront inchangés
- Transparence et satisfaction client en maîtres mots
- Le point de vue du Responsable Administratif et Financier (RAF) Lagoon

La Taxe Générale à la Consommation (TGC) devrait être appliquée en mode « test » dès le 1<sup>er</sup> avril par le gouvernement. Les prix Hors Taxe (HT) des services et du matériel vendus augmenteront respectivement de 0,35% et 1%. Lagoon a souhaité prendre en charge cette hausse afin de ne pas impacter ses abonnés. Les prix des abonnements internet et du matériel Lagoon resteront donc inchangés pour les professionnels et le grand public. Transparence.



**Apolosio Sione. RAF**

Dans les cartons du gouvernement depuis 2014 pour lutter contre la vie chère, la TGC passe d'abord en Marche à Blanc (MAB) en avril, puis sera généralisée au 1<sup>er</sup> juillet 2018. La TGC remplacera à terme toutes les taxes douanières (juillet 2018), ainsi que la Taxe de Solidarité sur les Services (TSS). « Il était nécessaire de revoir le concept de la fiscalité basée sur les impôts indirects devenue obsolète, en la remplaçant par cette TGC, l'équivalent de la TVA appliquée dans 160 pays », déclare Apolosio Sione, RAF chez Lagoon. A la différence des autres taxes, la TGC sera déductible.

« Nous avons souhaité absorber l'augmentation en diminuant nos prix hors taxe. Cette posture émane d'une réelle volonté de satisfaire nos clients tout en maintenant notre équilibre financier. Nous emboîtons également le pas de la maison mère » précise Apolosio Sione. Car si Lagoon est une filiale de l'OPT, le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) est logé à la même enseigne que ses concurrents au niveau de l'impact financier de cette nouvelle taxe. « Nous jouerons le jeu car cette taxe est déductible sur les coûts d'achat directs et indirects. Mais certaines entreprises ne respecteront peut-être pas les règles et en profiteront pour augmenter davantage leur marge, au détriment du consommateur. » insiste Apolosio. Ainsi, un abonné qui paye son abonnement internet illimité 6 000 F chez Lagoon, paiera le même prix demain. L'abonné est roi, plus qu'un maître mot pour le FAI !

### Un travail d'équipe

Si cette taxe n'impactera aucunement les abonnés du FAI, en interne, il a fallu développer les outils nécessaires à son intégration. Du service comptabilité, en passant par la gestion des factures, ça n'est pas moins de sept personnes qui ont été impliquées sur le projet. Apolosio a troqué sa casquette de RAF pour celle de chef de projet, le temps d'une année. « La CCI a organisé plusieurs cycles de formation gratuits qui nous ont été très utiles. Tous les entrepreneurs et entreprises pouvaient y assister. Nous travaillons sur le sujet depuis près d'un an avec les différents services pour être prêts et opérationnels en temps voulu. » de confirmer Apolosio.

Les taux de TGC évolueront au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Ainsi, de 0,35% de hausse sur les services, cela passera à 6%. Concernant le matériel, l'évolution sera de 22%. Lagoon tirera les conclusions de la MAB 2017 en continuant à satisfaire ses abonnés.